RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01949
Numéro SIREN : 807 828 926
Nom ou dénomination : ABDE DEROUBAIX

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 5387

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

① BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N° 15948*04

Désignation de l'entreprise	SARL ABDE DEROUBAIX	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	Les Ribaux 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT	
SIRET	8 0 7 8 2 8 9 2 6 0 0 0 1 2	5387
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	80 000	012	80 000
		Autres *	014	12 500	016 12 500	
	Immobilisations corporelles *		028	945 901	030 440 385	505 516
	Immobilisations financières * (1)		040	33	042	33
	Total I (5)		044	1 038 434	048 452 885	585 549
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	71 975	052	71 975
	STOCKS Marchandises *		060	91 087	062 10 850	80 237
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 171	066	1 171
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	487 938	070 8 122	479 816
		Autres * (3)	072	70 758	074	70 758
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	105 751	086	105 751
	Charges constatées d'avance *		092	1 460	094	1 460
	Total II		096	830 140	098 18 972	811 168
	Total général (I + II)		110	1 868 574	112 471 857	1 396 717

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	175 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	17 500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	254 673
	Report à nouveau	134	47
	Résultat de l'exercice	136	138 887
	Provisions réglementées	140	12 821
	Total I	142	598 927
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	252 450
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	45 428
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	187 383
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	312 529
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	797 790
	Total général (I + II + III)	180	1 396 717

DÉPÔT DU 13 JUIN 2023 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	52 694
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	223 114
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	87 333

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABDE DEROUBAIX — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 80 000	402 :	404 :	406 : 80 000	
	Autres	410 : 12 500	412 :	414 :	416 : 12 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 : 40 238	432 :	434 :	436 : 40 238	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 385 092	442 : 198 676	444 : 78 340	446 : 505 428	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450 : 302 336	452 : 54 708	454 :	456 : 357 044	
	Matériel de transport	460 : 11 691	462 : 412	464 : 1 912	466 : 10 191	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 33 001	472 :	474 :	476 : 33 001	
Immobilisations financières		480 : 19	482 : 14	484 :	486 : 33	
TOTAL		490 : 864 876	492 : 253 810	494 : 80 252	496 : 1 038 434	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495 :	497 :	498 :	499 :
Autres immobilisations incorporelles		500 : 10 718	502 : 1 782	504 :	506 : 12 500
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 : 514	522 : 2 012	524 :	526 : 2 526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 167 196	532 : 81 762	534 : 4 394	536 : 244 564
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 : 131 694	542 : 26 679	544 :	546 : 158 374
	Matériel de transport	550 : 6 236	552 : 2 533	554 : 1 338	556 : 7 431
	Autres immobilisations corporelles	560 : 23 843	562 : 3 648	564 :	566 : 27 491
TOTAL		570 : 340 201	572 : 118 416	574 : 5 732	576 : 452 885

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
☐ COMPRESSEUR M125	☐ REMORQUE OCC THALER	☐ WAG ET 667 NF APRES CB	☐	☐
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	47 644	4 394	43 250	53 000	9 750			
2	1 500	1 248	252	11 000	10 748			
3	412	90	321	23 333	23 012			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 49 556	580 : 5 732	582 : 43 824	584 : 87 333	586 : 43 510	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19 % (1)		579 :	Régularisations		590 :	583 :	594 :	595 :
			TOTAL		596 : 43 510	585 :	597 :	599 :

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABDE DEROUBAIX

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	13 850	642		644	3 000	646	10 850	
	sur comptes clients	650	4 829	652	3 432	654	139	656	8 122	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680	18 679	682	3 432	684	3 139	686	18 972	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	503 859
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	288 009
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(5) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : SARL ABDE DEROUBAIX			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/10/2021 et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	9
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	8
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	2 428 835
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	2 428 835
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 273
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	18 409
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	2 875
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	22 557
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	1 219 196
Variation négative des stocks		145	50 675
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	163 328
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	1 809
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	47
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 435 055
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	1 016 337
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	1 016 337

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	2 428 835	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/10/2021		016	30/09/2022
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABDE DEROUBAIX

Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au Capital de 175 000 Euros

Les Ribaux
35420 LOUVIGNE DU DESERT

R.C.S RENNES 807 828 926

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Copie certifié conforme à l'original

E. Deroubaix

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

EURL ABDE DEROUBAIX

EURL au capital de 175 000,00 euros
Siège social : Les Ribaux
35420 LOUVIGNE-DU-DESERT
RCS n°807 828 926- RCS Rennes

TEXTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE LORS DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associée unique, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 138 887,19 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 46,53 Euros, formant un résultat affectable de 138 933,72 Euros, propose de procéder aux affectations suivantes :

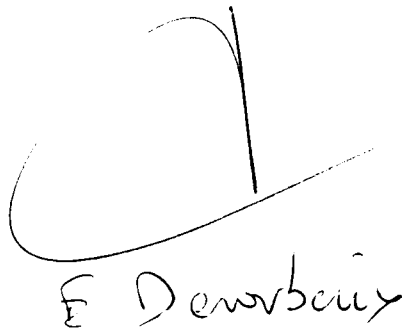
- Aux autres réserves pour -61 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 200 000,00 Euros, soit 8,57 Euros par part sociale. Ce dividende sera payable au siège social à compter du 01/04/2023.
- Au report à nouveau 33,72 Euros ;

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- S.C. HOLDING DEROUBAIX : 200 000,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours de l'exercice précédent, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2021 : NEANT
- Clôture au 30/09/2020 : 200 000 €
- Clôture au 30/09/2019 : 100 000 €



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

EURL ABDE DEROUBAIX

EURL au capital de 175 000,00 euros
Siège social : Les Ribaux
35420 LOUVIGNE-DU-DESERT
RCS n°807 828 926- RCS Rennes

TEXTE DE L'AFFECATATION DE RESULTAT VOTEE LORS DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associée unique, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 138 887,19 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 46,53 Euros, formant un résultat affectable de 138 933,72 Euros, décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour -61 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 200 000,00 Euros, soit 8,57 Euros par part sociale. Ce dividende sera payable au siège social à compter du 01/04/2023.
- Au report à nouveau 33,72 Euros ;

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- S.C. HOLDING DEROUBAIX : 200 000,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours de l'exercice précédent, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2021 : NEANT
- Clôture au 30/09/2020 : 200 000 €
- Clôture au 30/09/2019 : 100 000 €

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associée unique du 07/03/2023.

